

Astrida, le 26 octobre 1951.

N° 2808/T.P.



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur CASTILLE, Ingénieur Agronome, détaché comme adjoint à Monsieur Lozet de l'IRSAC (mais ce dernier chargé de mission pour compte du Gouvernement du Ruanda-Urundi) est venu me demander un logement.

Monsieur Castille, à ma déclaration que plus aucune habitation Colonie n'est disponible, m'a renseigné que la Minétain voudrait louer les maisons suivantes:

- a) une sise sur la parcelle n° 116 au prix de 6.000,- francs - période: un an ou plus - meublée.
- b) une autre maison sise sur la parcelle n° 126 au prix de 6.500,- francs pour une période de 6 mois - meublée

Vu qu'en plus de Monsieur Castille, le personnel suivant est attendu sous peu, Dr. Demanet, Dr. Falaise, Mr. Molitor, j'estime qu'il serait urgent de louer ces deux maisons à la Minétain.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .

=====